

## **Déterminants motivant la décision de rejet des dossiers de demande des crédits bancaires par les entreprises n'appartenant pas à des groupes de sociétés au Togo**

### **Determinants motivating the decision to reject bank loan application files by companies not belonging to groups of companies in Togo**

**ABOUDOU Maman T.**

Enseignant chercheur

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG)

Université de Lomé-Togo

Equipe de Recherche et d'Etudes en Management des Organisation (EREMO)

**OUNON Tchapou**

Doctorant en Gestion

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG)

Université de Lomé-Togo

Equipe de Recherche et d'Etudes en Management des Organisation (EREMO)

**DEKU Koffi Désiré**

Doctorant en Gestion

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG)

Université de Lomé-Togo

Equipe de Recherche et d'Etudes en Management des Organisation (EREMO)

**Date de soumission :** 14/04/2025

**Date d'acceptation :** 07/06/2025

**Pour citer cet article :**

ABOUDOU. M.T. & al. (2025) « Déterminants motivant la décision de rejet des dossiers de demande des crédits bancaires par les entreprises n'appartenant pas à des groupes de sociétés au Togo », Revue Française d'Économie et de Gestion « Volume 6 : Numéro 6 » pp : 147- 165.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons

Attribution License 4.0 International License



## Résumé

L'objectif de cette étude est d'identifier les facteurs déterminants qui motivent la décision de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire par les entreprises n'appartenant pas à des groupes de sociétés au Togo. A partir de la littérature, nous avons formulé les hypothèses de recherche sur l'impact des facteurs identifiés sur la décision de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire. Pour ce faire, nous avons collecté des données auprès de trois (03) banques commerciales au Togo. Le modèle logistique a été retenu pour analyse des données. Les résultats de l'étude indiquent que l'inexistence des garanties et cautions sûres, la non disponibilité et parfois la non fiabilité des informations financières et comptables, les projets d'affaires non rentables ou irréalisables sont des facteurs qui expliquent la décision de rejet des dossiers de crédits bancaires des entreprises n'appartenant pas à des groupes de sociétés au Togo.

**Mots clés :** Banque ; crédit bancaire ; entreprises ; groupe de sociétés ; décision de rejet des dossiers.

## Abstract

The objective of this study is to identify the determining factors which motivate the decision to reject bank credit application files by companies not belonging to groups of companies in Togo. Based on the literature, we formulated research hypotheses on the impact of the identified factors on the decision to reject bank credit application files. To do this, we collected data from three (03) commercial banks in Togo. The logistic model was retained for data analysis. The results of the study indicate that the non-existence of secure guarantees and sureties, the non-availability and sometimes the unreliability of financial and accounting information, unprofitable or unrealizable business projects are factors which explain the decision to reject bank credit application files by companies not belonging to groups of companies in Togo.

**Keywords :** Bank ; bank credit ; companies ; group of companies ; decision to reject the files.

## Introduction

Les entreprises forment l'essentiel du tissu économique par leur diversité et leur présence sur l'ensemble du territoire Togolais. Elles constituent un élément fondamental de stratégie de développement économique et social et sont considérées comme la principale source d'emploi (Tadesse, 2009). Leur développement permet l'augmentation de la productivité et l'innovation (Benhaddouch et al, 2023). Malgré leur rôle dans la contribution au dynamisme économique des pays, l'accès au crédit bancaire constitue un défi important.

Le crédit désigne les ressources financières fournies au secteur privé par les institutions financières, sous forme de prêts, d'achats de titres sans participation et qui donnent lieu à une créance de remboursement. Les difficultés que rencontrent les entreprises à accéder au crédit bancaire pourraient être liées à un manque ou à une insuffisance d'informations et de garanties présentées aux banques. En effet, les banques font face à un problème d'informations dû à un contexte de forte asymétrie (Niyuhire, 2023), pouvant les conduire à des situations de rationnement de crédit, surtout pour les entreprises jeunes et de petite taille. La détresse financière de ces dernières affecte négativement le comportement de leur dirigeant (Glidja & Ahouandjinou, 2023). C'est l'une des raisons pour laquelle elles font recours aux institutions de microfinance pour l'obtention de crédit car elles ne possèdent pas de garanties nécessaires pour l'obtention de crédit bancaire ou encore ne sont pas formalisées. La formalisation de ces entreprises est la porte d'entrée de l'accès au crédit bancaire au Togo (Kotoklo & Tobenu, 2023). Or dans son rapport en 2023, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) mentionne que les crédits accordés aux entreprises privées ont progressé de 10,1 % entre 2022 et 2023. Malgré ces efforts, seulement 50 entreprises faisant partie des grands groupes accaparaient 37,6% des crédits bancaires au Togo selon un rapport de Togo First en 2023. Cette situation montre que les entreprises faisant partie des grands groupes ont une facilité d'avoir le crédit bancaire contrairement aux autres entreprises. Les filiales de ces grands groupes bénéficient de la couverture de leur société mère en termes de risque de remboursement. A la demande des banques, les sociétés mères cautionnent leurs filiales.

Au Togo, pour évaluer la solvabilité d'un emprunteur, les banques analysent les critères comme Caractère (Character), Capacité (Capacity), Capital (Capital), Garantie (Collateral), Conditions (Conditions). L'analyse de ces cinq critères permet de prendre des décisions de crédit éclairées et d'anticiper les risques financiers. Pour accorder des crédits à ses clients, les banques sont tenues de maintenir un ratio de solvabilité d'au moins 8% et de respecter un seuil minimum de 75% comme ratio des ressources longues sur les emplois longs.

Les écrits précédents ont mis en lumière les difficultés que rencontrent les entreprises lorsqu'elles cherchent à obtenir du financement bancaire pour leur développement. Dans la littérature, certaines raisons motivent la décision de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire par les entreprises. Parmi lesquelles, nous notons l'indisponibilité ou la non fiabilité des informations financières et comptables, l'inexistence de garanties pour couvrir le risque de remboursement, le manque d'expérience et de formation dans la rédaction de business plan... Dans ce contexte, il est nécessaire de réaliser une étude au Togo afin d'y faire ressortir les déterminants entravant l'accès des entreprises ne faisant pas partie d'un groupe de sociétés, au crédit bancaire. D'où la pertinence de cette question, quels sont les facteurs déterminants qui expliquent la décision de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire constitués par les entreprises n'appartenant pas à des groupes de sociétés au Togo ?

L'objectif de cet article est d'identifier les facteurs déterminants qui motivent la décision de rejet des dossiers constitués par les entreprises n'appartenant pas à des groupes de sociétés au Togo pour la demande de crédit bancaire. Il s'agit plus précisément de faire ressortir pour ces entreprises au Togo, les facteurs relatifs à la qualité du dossier de demande de crédit bancaire et ceux liés au profil du dirigeant.

Pour ce faire, nous allons présenter successivement la revue de littérature, la méthodologie de la recherche et les résultats de la recherche.

## **1- Revue de la littérature**

La littérature relève que les entreprises font l'objet d'une attention croissante et particulière tant du point de vue académique, économique que politique. Elles sont considérées comme indispensables au renouvellement du tissu économique et créent des emplois. Dans cette section, sont développés successivement les étapes, facteurs déterminants d'octroi de crédit bancaire aux entreprises et le modèle de recherche.

### **1-1-Etapes d'octroi de crédit bancaire aux entreprises**

Chaque banque à sa manière de traiter les dossiers de demande de crédit, bien que la procédure d'analyse et de traitement soit en générale la même. Dans cette recherche, les principales étapes retenues conduisant à la prise de décision concernent la présentation de la demande et l'ouverture de dossier, l'étude du dossier et la décision finale.

La phase de présentation de la demande de crédit et d'ouverture du dossier a pour objectif de déterminer la recevabilité de la demande. A cette étape, l'entreprise fournit à la banques l'ensemble des informations qui serviront de support à l'analyse du risque de crédit et qui lui guideront dans sa prise de décision d'octroi de crédit (Wabo, 2012). Ces informations portent

sur l'entreprise emprunteuse (domiciliation des recettes, états financiers des années antérieures, plan d'affaires et les documents de garanties) et sur le profil du dirigeant (expérience dans la gestion de l'activité, l'âge du dirigeant). Le dossier de demande de crédit bancaire est ensuite soumis à un comité pour l'étude. Le comité de crédit se réunit pour analyser le dossier présenté par l'entreprise. Il vérifie si l'entreprise répond aux critères établis par banque et détermine le niveau de risque qu'elle représente en s'appuyant sur la fiabilité et la sincérité des éléments quantitatifs et qualitatifs présentés. Les éléments quantitatifs font référence aux états financiers, au plan d'affaires, aux garanties apportées par l'entreprise, tandis que les éléments qualitatifs renvoient aux caractéristiques du dirigeant (Phung, 2009, Kouevi et al, 2023). Une fois l'étude du dossier faite, une décision est prise au niveau du comité de crédit. La banque peut émettre deux décisions (dossier accepté ou rejeté). Dans le premier cas, cela peut être avec ou sans condition. Si le dossier est accepté sans condition, le contrat est signé et l'argent est transféré sur le compte de l'entreprise emprunteuse. Dans le cas où le dossier est accepté sous certaines conditions, la banque informe le demandeur (entreprise) des différentes conditions préalables à la signature du contrat (Bessay, 2009, Benabdelmoula, 2017). Parmi ces conditions, on note la demande de garanties supplémentaires matérielles (gage, hypothèque, etc.) ou non immatérielle (assurance vie, assurance maladie, caution, etc.), un échéancier de remboursement spécifique. Dans le second cas, la banque notifie les raisons du rejet du dossier à son client. C'est justement les raisons qui expliquent la décision de rejet qui retiennent notre attention dans cette étude.

### **1-2- Facteurs déterminants de rejet des dossiers de demandes de crédit bancaire**

La problématique d'accès au crédit bancaire est souvent expliquée par la théorie de l'agence. Selon cette théorie, l'entreprise emprunteuse détient certaines informations qu'elle ne met pas à la disposition de la banque. Ainsi, les parties (entreprise emprunteuse et la banque) se retrouvent dans une situation de dysfonctionnements informationnels. Ce problème d'asymétrie d'informations peut se présenter sous deux formes (Kouevi et al, 2023) : la forme qui existe préalablement à la signature du contrat (sélection adverse) et celle qui survient après la rédaction du contrat (aléa moral). Selon l'approche théorique, les déterminants de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire dépendent non seulement de leur qualité, mais également des facteurs liés au profit des dirigeants des entreprises emprunteuses.

#### **1-2-1- Facteurs relatifs à la qualité du dossier de demande de crédit bancaire**

Des études sur les facteurs explicatifs du rejet des dossiers de demande de crédit bancaire par une entreprise ont montré que l'inexistence ou l'insuffisance d'expertise du dirigeant dans le domaine de la finance l'amènerait à produire rarement les états financiers (bilan, compte de

résultat et tableau de flux de trésorerie périodiquement) ou, lorsqu'ils sont produits, ils seraient d'une faible fiabilité (Van pham, 2010). En effet, la plupart de ces entreprises dressent souvent trois types d'états financiers. Le premier pour usage interne donnant des informations aux propriétaires ou aux actionnaires de la situation réelle de l'entreprise, le deuxième destiné à l'administration fiscale affichant une mauvaise santé de celle-ci et le dernier pour la banque présentant une image positive (Julien 2005). Cette situation a un impact sur la qualité de l'information transmise aux banques et la capacité de celles-ci d'évaluer avec justesse le potentiel et le risque de l'entreprise. Les banques se retrouvent alors en situation d'asymétrie d'information. De ce qui précède, nous formulons l'hypothèse suivante :

*H1 : l'indisponibilité ou la non fiabilité des informations financières et comptables a un impact positif sur la décision de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire.*

D'un autre côté, la banque exige des entreprises certaines garanties. La présence d'une garantie apparaît souvent comme une condition nécessaire à l'octroi d'un crédit (Singock-Sotong, 2009). La garantie demandée par la banque permet de réduire le risque de non-remboursement au cas où l'entreprise éprouverait des difficultés de remboursement. Elle influence positivement et significativement la diminution du rationnement de crédit (Singirankabo et Wade, 2023). La garantie aurait d'une part un pouvoir dissuasif, ce qui signifie que la demande de garantie élevée par la banque inciterait l'entreprise à ne pas utiliser le crédit obtenu à d'autres fins (détour d'objet), puisque seul le dirigeant est détenteur de la vérité sur la destination réelle des fonds à emprunter. Cette demande de garanties élevées réduirait le risque moral qui résulte du non-respect des termes du contrat (Lotfi, 2024). Et d'autres parts, un pouvoir auto-sélectif qui se justifie par le fait que la garantie élevée exigée par la banque pousse les entreprises les moins risquées à s'engager et les plus risquées à renoncer à leurs demandes de crédit bancaire (Weill et Godlewski, 2011). Les biens donnés en garantie doivent satisfaire aux exigences de la banque. Ils sont souvent des actifs tangibles (titre de propriété, la caution d'une autre entité avec un accord tripartite) et financiers (obligation d'encaisser la majorité des ressources). Sur la base de ces arguments, l'hypothèse suivante est formulée :

*H2 : l'inexistence ou insuffisance des garanties a un impact positif sur la décision de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire.*

### **1-2-2- Facteurs relatifs au profil du dirigeant de l'entreprise**

Les caractéristiques du dirigeant sont susceptibles d'influencer la décision d'octroi de crédit bancaire. La littérature nous montre que l'accès des entreprises au crédit bancaire dépend aussi des caractéristiques du promoteur (Baguma et al., 2017 ; Eriola, 2020). Le dirigeant d'entreprise

est l'acteur central pour la gestion de l'activité de son entreprise et toutes les décisions ou la majorité des décisions sont prises uniquement par lui (Julien, 2005, Singirankabo et Wade, 2023). En d'autres termes, l'entreprise est le reflet des caractéristiques du dirigeant. Parfois, il est difficile de déterminer une frontière entre les actifs de l'entreprise et ceux du patrimoine personnel du dirigeant (Lefilleur, 2008, Niyuhire, 2023). Il n'est donc pas facile pour le banquier d'apprécier la capacité de remboursement de l'emprunteur. Dans ce cas, ces caractéristiques s'avèreraient d'une grande importance pour les banques dans leurs décisions d'octroi de crédit bancaire.

D'autres études montrent que les entreprises rencontrent beaucoup de difficultés à fournir l'information attendue à cause de la faible connaissance en gestion du dirigeant. Ceci se fait aussi ressentir par une absence de connaissances dans les domaines de l'élaboration des plans d'affaires rentables (Phung, 2009 ; Van pham, 2010, Lotfi, 2024). L'étude de Atangana et Um-Nguem (2019) montre que l'expérience couplé à son niveau de formation « élevé » influencent significativement l'accès au crédit bancaire.

La méfiance des banquiers face à certaines entreprises pour l'octroi de crédit découle de la perception de certaines carences managériales dans ces entreprises, plus précisément un manque de compétences financières et d'une incapacité à projeter l'entreprise dans l'avenir. L'élaboration d'un plan d'affaires rentable permet au banquier de mesurer la rentabilité future des activités de l'entreprise ainsi que ses capacités à rembourser un éventuel crédit. L'incompétence et le manque d'expérience dans le secteur concerné expliqueraient aussi la présentation d'un dossier incomplet ou mal préparé. Or le document présenté par l'emprunteur est composé des différents éléments sur lesquels le banquier doit s'appuyer pour analyser le risque de l'entreprise (Andriamanohisoa, 2006). Au vu de ce qui précède, nous formulons l'hypothèse suivante :

*H3 : L'insuffisance ou l'absence d'expérience du dirigeant dans son domaine d'activité a un impact positif sur la décision de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire.*

Outre le facteur « expérience », l'autre facteur pris en compte dans le cadre de cette étude est l'âge du dirigeant. Ce facteur permet de savoir si l'entreprise est gérée par un dirigeant jeune ou un dirigeant âgé. Selon Djou et al. (2020), l'âge du dirigeant influence positivement l'accès au crédit.

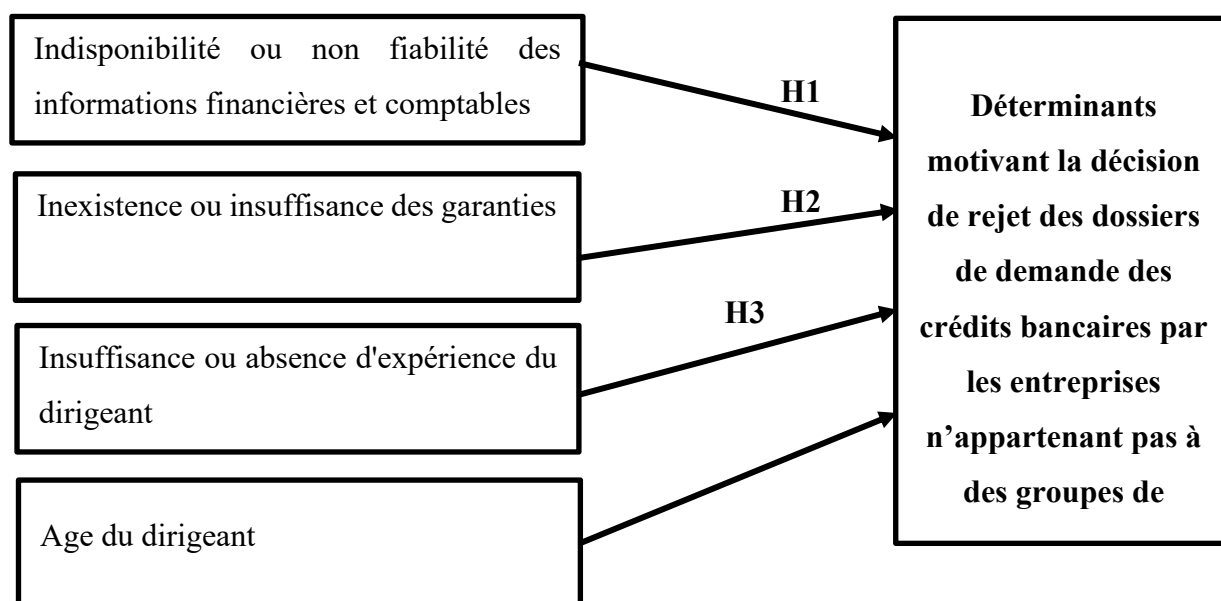
Certaines recherches montrent que les entreprises gérées par des dirigeants jeunes sont vulnérables (transparence informationnelle et niveau d'actifs faibles) en matière d'obtention de crédit bancaire et donc subissent un rationnement du crédit (Ferri et Murro, 2015). Par contre

d'autres études montrent qu'il n'existe pas de relation entre l'âge du dirigeant et l'accès au crédit (Ngongang et al, 2018) ou existe une relation négative (Djoutsa et al, 2018). Ces conclusions nous amènent à formuler l'hypothèse suivante dans le contexte togolais :

*H4 : l'âge des dirigeants, surtout ceux jeunes (âge est inférieur ou égal à 30 ans) a un impact positif sur la décision de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire.*

### 1-3-Modèle de recherche

Le modèle de recherche retenu à partir des hypothèses formulées se présente comme suit :



Source : Auteurs

### 2- Méthodologie de la recherche

Cette section présente respectivement, la collecte des données, le traitement des données et les variables étudiées.

Les données analysées dans cette étude ont été collectées auprès trois (03) banques commerciales au Togo pour les années 2022 et 2023. Ces données concernent le nombre de dossiers de demande de crédit à court et moyen termes (durée d'au moins de 3 ans) introduits par les entreprises n'appartenant pas à des groupes de sociétés au Togo et rejetés par les banques après leur étude (les dossiers incomplets ne sont pas pris en compte). Le choix de ce type d'entreprise se justifie par le fait que les entreprises faisant parties des groupes de sociétés bénéficient de la caution de leur société mère avec la mise en place des lettres d'intention ou de confort pour la couverture des risques que la filiale emprunteuse pourra courir. Les données reçues des trois (03) banques numérotées A, B et C dans cette étude sont consignées dans le tableau n° 1.

**Tableau n° 1 : Nombre de dossiers reçus et rejetés par banque**

<b>Banques</b>	<b>Nombre de dossiers reçus</b>	<b>Nombre de dossiers rejetés</b>	<b>Pourcentage du nombre de dossiers rejetés</b>
A	319	169	53%
B	306	162	53%
C	222	120	54%
<b>Total</b>	<b>847</b>	<b>451</b>	<b>53%</b>

Source : Données collectées

Le tableau n°1 fait ressortir pour chaque banque le nombre de dossiers reçus et ceux rejetés lors de la demande de crédit bancaire à court et à moyen termes pour la période considérée dans notre recherche (années 2022 et 2023) ainsi que les pourcentages des dossiers rejetés. Sur les 847 dossiers reçus, 451 dossiers ont été rejetés, soit 53% des dossiers reçus. Ce tableau montre également que plus de la moitié des dossiers reçus au niveau de chaque banque est rejetée. La taille de l'échantillon étudié est alors de 451 dossiers de demande de crédit bancaire rejetés.

Pour traiter les données collectées, une analyse économétrique a été retenue. Dans le cadre de cette étude, le modèle logistique a été utilisé dans le but de trouver une relation entre les facteurs. Ce modèle permet d'expliquer, à partir d'au moins un facteur issu de la revue de la littérature, les motifs de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire par les entreprises. Le logiciel SPSS 2.0 a été utilisé pour le traitement des données.

Cette étude a fait ressortir une variable dépendante et des variables indépendantes. La variable dépendante est notée REJDEMCRE. Elle permet de déterminer les facteurs qui expliquent le rejet des dossiers de demande de crédit bancaire. Cette variable sera expliquée par quatre (4) variables indépendantes dont deux liées à la qualité du dossier de demande de crédit bancaire constitué par l'entreprise et deux liées au profit du dirigeant de l'entreprise.

Les variables liées à la qualité du dossier de demande de crédit bancaire portent sur l'indisponibilité ou la non fiabilité des informations fournies (états financiers, projet d'affaires etc) par l'entreprise (DISFIABINFO) et l'inexistence ou insuffisance de garanties (gage, hypothèque, assurance etc) fournies par l'entreprise (GARANT).

Concernant les variables liées au profit du dirigeant de l'entreprise, nous distinguons, l'insuffisance ou absence d'expérience du dirigeant (EXPEDIR) et son âge (AGEDIR). De façon synthétisée, le tableau n°2 présente l'opérationnalisation des variables retenues dans cette étude.

**Tableau n° 2 : Opérationnalisation des variables**

Variables	Codes	Combinaisons
<b>Expliquée</b>		
Rejet de demande de crédit bancaire	REJDEMCRE	1 = Rejet lié qualité du dossier de demande de crédit bancaire 2= Rejet liés au profil du dirigeant de l'entreprise 3 = Rejet lié aux deux points précédents
<b>Explicatives</b>		
Indisponibilité ou non fiabilité des informations	DISFIABINFO	1 = Informations non ou partiellement disponibles 2 = Informations disponibles, mais non fiables
Inexistence ou insuffisance de garanties	GARANT	1 = Inexistence de garanties 2 = Garanties insuffisantes
Insuffisance ou absence d'expérience du dirigeant	EXPEDIR	1 = Aucune expérience dans le domaine d'activité 2 = Expérience insuffisante (moins de 5 ans)
Age du dirigeant	AGEDIR	1 = Age inférieur ou égal à 30 ans 2 = Age supérieur à 30 ans

Source : Auteurs

De ce tableau, il résulte que la variable expliquée « rejet de demande de crédit bancaire » est mesurée par trois (03) possibilités. Une demande de crédit bancaire peut être rejeté pour des raisons liées à la qualité du dossier, ou au profil du dirigeant, ou encore liées aux deux précédentes possibilités. Les variables explicatives, quant à elles, sont binaires. La variable « Indisponibilité ou non fiabilité des informations » permet de savoir si le dossier de crédit est rejeté pour des raisons (1) d'informations non ou partiellement disponibles ou (2) d'informations disponibles, mais non fiables. La variable « Inexistence ou insuffisance de garanties », quant à elle, permet de s'assurer que le rejet de la demande de crédit bancaire est lié à (1) l'inexistence de garanties ou (2) à l'insuffisance des garanties présentées au banquier par l'entreprise emprunteuse.

La variable « Insuffisance ou absence d'expérience du dirigeant » permet de savoir si ce dernier dispose d'une expérience dans le domaine d'activité ou pas. La dernière variable « âge du

dirigeant » est mesuré par les tranches de 0 à 30 ans inclus et plus de 30 ans. Dans le cadre de cette recherche, nous avons considéré que les dirigeants dont l'âge est inférieur ou égal à 30 ans sont jeunes. Plus de 30 ans, les dirigeants sont considérés comme âgés.

De cette opérationnalisation des variables, le modèle économétrique suivant est proposé :

$$Y = \alpha_0 + \alpha_1 X_1 + \alpha_2 X_2 + \alpha_3 X_3 + \alpha_4 X_4 + \beta_0$$

Où,

$Y$  = REJDEMCRE

$X_1$  = DISFIABINFO

$X_2$  = GRANT

$X_3$  = EXPEDIR

$X_4$  = AGEDIR

$\alpha_i$  = Coefficients du modèle

$\beta_0$ , le terme d'erreur.

### 3- Présentation et discussion des résultats

Dans cette section, sont successivement présentés les résultats de l'étude, leur analyse et discussion.

#### 3-1- Présentation des résultats

Cette présentation concerne pour l'échantillon constitué, les statistiques descriptives, les résultats de la corrélation et les résultats de la régression sur les facteurs relatifs à la qualité du dossier de demande de crédit bancaire et les facteurs liés au profil du dirigeant de ces entreprises. Le tableau n°3 présente pour chaque banque les raisons du rejet des dossiers de demande de crédit bancaire.

**Tableau 3 : Raisons du rejet des dossiers de demande de crédit bancaire**

Banques	Rejet lié à la qualité du dossier de demande de crédit bancaire	Rejet lié au profil du dirigeant de l'entreprise	Rejet lié à la qualité du dossier et au profil du dirigeant	Total
A	115	21	33	169
B	114	24	24	162
C	63	30	27	120
<b>Total</b>	<b>292</b>	<b>75</b>	<b>84</b>	<b>451</b>

Source : Données collectées

Le tableau n°3 montre que 292 des 451 dossiers rejetés (soit 65%) par les trois banques lors de la demande de crédit bancaire s'expliquent par les facteurs relatifs à la qualité du dossier de demande de crédit bancaire.

### 3-1-1- Résultats du test de validité du modèle logistique

Avant d'aborder l'étude économétrique, il est important de savoir s'il existe au moins un facteur qui explique la décision de rejet du dossier de demande de crédit bancaire. Le tableau n°4 fait ressortir les résultats du test de validité du modèle.

**Tableau n° 4 : Résultats du test de validé du modèle**

	Carré de Khi-deux	ddl	Sig	R <sup>2</sup> de Cox et Snell	R <sup>2</sup> de Nagelkerke
Modèle	13,332	4	0,000	0,487	0,618

Source : Données collectées

Le carré de Khi-deux calculé ( $X^2$  cal) à partir des résultats consignés dans le tableau n°4 est égale à 13,332 contre un Khi-carré lu de 9,94 à 4 degrés de liberté (ddl). Nous constatons que le Khi-carré calculé est supérieur au Khi-carré lu ( $13,332 > 9,94$ ). Il y a alors au moins un facteur qui explique la décision de rejet du dossier de demande de crédit bancaire. En plus, les pseudos ( $R^2$  de Cox et Snell et  $R^2$  de Nagelkerke) indiquent que le rejet du dossier de demande de crédit bancaire est expliqué respectivement à 48,70% et à 61,80% par les variables explicatives du modèle. Une étude économétrique donne plus de précision sur la relation qui existe entre les variables.

### 3-1-2- Résultat de l'étude économétrique

Le tableau n°5 montre les types de facteurs qui expliquent le rejet des dossiers de demande de crédit bancaire au seuil de 5% de significativité.

**Tableau n° 5 : Résultats de l'estimation du modèle logistique**

Facteurs	Alpha ( $\alpha$ )	Odd ratio	Sig
Indisponibilité ou non fiabilité des informations financières et comptables	1,258	96,06%	3%
Inexistence ou insuffisance de garanties sûres	1,078	97,57%	2%
Insuffisance ou absence d'expérience du dirigeant	- 0,856	-42,68%	17%
Age du dirigeant inférieur ou égal à 30 ans	-0,961	-38,24%	26%
Constante	-2,152	-98,42%	21%

Source : Données collectées

Selon les résultats de ce tableau n° 5, les facteurs « Indisponibilité ou non fiabilité des informations financières et comptables » et « inexistance ou insuffisance de garanties sûres » ont respectivement 3% et 2% de degrés de significativité, donc significatifs au seuil de 5%.

### 3-2- Analyse des résultats

Les résultats de l'étude permettent de valider ou de rejeter les hypothèses formulées. Le tableau n°5 donne une appréciation globale de la validité du modèle.

*Hypothèse H1 : l'indisponibilité ou la non fiabilité des informations financières et comptables a un impact positif sur la décision de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire.*

D'après les résultats du tableau n° 5, le facteur « Indisponibilité ou non fiabilité des informations financières et comptables » affecte positivement ( $\alpha_1 = 1,258$ ) et significativement (Sig = 3%) la décision de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire. Ce résultat montre que l'augmentation d'une unité du facteur « Indisponibilité ou non fiabilité des informations financières et comptables » reconforte la décision de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire de 96,06% (Odd ratio égale à 96,06%). De ce qui précède, l'hypothèse H1 selon laquelle l'indisponibilité ou la non fiabilité des informations financières et comptables a un impact positif sur la décision de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire est validée.

*Hypothèse H2 : l'inexistence ou insuffisance des garanties a un impact positif sur la décision de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire.*

Selon le tableau n° 5, les résultats sur le facteur « Inexistence ou insuffisance de garanties » montrent une relation positive ( $\alpha_2 = 1,078$ ) et significative (Sig = 2%) sur la décision de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire. Un dossier de demande de crédit bancaire peut être rejeté à 97,57% (Odd ratio égale à 97,57%), dès lors que le demandeur ne dispose pas de garanties pour couvrir le risque de crédit. De ces conclusions, l'hypothèse H2 selon laquelle l'inexistence ou insuffisance des garanties a un impact positif sur la décision de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire est validée.

*Hypothèse H3 : l'insuffisance ou l'absence d'expérience du dirigeant dans son domaine d'activité a un impact positif sur la décision de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire.*

Les résultats consignés dans le tableau n° 5 montrent que le facteur « Insuffisance ou l'absence d'expérience du dirigeant » n'est pas significatif (Sig = 17%) au seuil de 5% et impacte négativement ( $\alpha_3 = - 0,856$ ) la décision de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire. Ce qui nous permet de rejeter l'hypothèse H3 selon laquelle l'insuffisance ou l'absence

d'expérience du dirigeant dans son domaine d'activité a un impact positif sur la décision de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire.

*Hypothèse H4 : l'âge des dirigeants, surtout ceux jeunes (âge est inférieur ou égal à 30 ans) a un impact positif sur la décision de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire.*

D'après les résultats du tableau n° 5, le facteur « Age du dirigeant » montre que les dirigeants ayant inférieur ou égal 30 ans, donc considérés comme jeunes n'est pas significatif au seuil de 5% (Sig =26%) et a impact négatif ( $\alpha_4 = -0,961$ ) sur la décision de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire. Ces résultats nous permettent de rejeter l'hypothèse H4 qui stipule que l'âge des dirigeants, surtout ceux jeunes (âge est inférieur ou égal à 30 ans) a un impact positif sur la décision de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire.

### **3-3- Discussion des résultats**

Les résultats montrent que les entreprises n'appartenant pas à des groupes de sociétés accèdent difficilement au crédit bancaire au Togo parce qu'elles ne remplissent pas certains critères des banques. Les banques rejettent des dossiers de demande de crédit de ces entreprises à cause de la non disponibilité et fiabilité des informations financières et comptables. Également, ces entreprises présentent parfois des projets d'affaires non rentables ou irréalisables. Ces résultats rejoignent ceux de Molou et al. (2018), selon lesquels le déficit d'information lors de l'évaluation du risque crédit, serait la cause de réticence des banques de l'UEMOA pour l'octroi des crédits bancaires aux entreprises. Dans le même sens, les travaux Kotoklo & Togbenu (2023) montrent que la disponibilité d'informations financières de qualité et fiables améliore l'accès des entreprises aux meilleures conditions de crédit.

L'autre raison qui explique le rejet des dossiers de demande de crédit par les banques est l'insuffisance des garanties sûres. Comme garanties, les banques exigent généralement des entreprises des titres fonciers ou titre de propriété et des souscriptions aux assurances. L'insuffisance des garanties hypothécaires notamment est l'une des causes principales du rejet des dossiers de demande de crédit bancaire par les entreprises. Ces résultats confirment ceux de Hiyuhire (2023). Les travaux de Singirankabo et Wade (2023) montrent que la valeur des garanties offertes par l'entreprise influence le comportement de rationnement du crédit pratiqué par la banque et que le degré de profitabilité de l'entreprise est une variable déterminante dans l'accès des entreprises au financement. Cependant, Steijvers et Voordeckers (2009) trouvent que la force de la relation entre la banque et l'entreprise peut substituer à la garantie lors de la décision d'octroi de crédits bancaires. Durant la relation, la banque peut accepter des conditions restrictives donnant un signal positif au prêteur sur la confiance qu'il prouve envers son

entreprise et son projet. Dans le même sens, Abderrazak et Ait Lemqueddem (2024) trouvent que l'exigence de garanties n'influence pas de manière définitive la décision des banques d'accorder un crédit à une entreprise.

Les résultats montrent également que les facteurs relatifs au profil du dirigeant de l'entreprise, notamment l'insuffisance de son expérience dans la gestion de son activité et le jeune âge du dirigeant n'expliquent pas la décision de rejet de dossier de demande de crédit bancaire au Togo. Cette conclusion rejoint celle de Djoutsa et al. (2018) qui trouvent une relation négative entre l'expérience du dirigeant et l'accès au crédit bancaire. Cependant, l'étude de Hiyuhire (2023) montre que le manque d'expérience dans l'activité peut motiver la décision de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire. L'étude de Atangana et Um-Nguem (2019) était allé plus loin en démontrant que l'expérience du dirigeant, couplé à son niveau de formation « élevé » influencent significativement l'accès au crédit bancaire.

La formation et l'expérience professionnelle du dirigeant d'entreprise sont corrélées positivement avec la disponibilité du crédit puisque l'entrepreneur, disposant d'un niveau de formation élevé, est censé réduire l'asymétrie d'information entre la banque et son entreprise (Singirankabo & Wade, 2023).

La décision d'octroi ou de rejet de crédit bancaire est liée à la capacité de l'entreprise à le rembourser. Certains les dirigeants jeunes semblent rembourser plus vite leur crédit que les dirigeants âgés en raison de la force et de l'énergie dont ils disposent pour travailler. D'autres études encore montrent que les dirigeants âgés sont plus habilités à rembourser leur crédit en raison de leurs expériences dans les affaires. Les travaux de kouevi et al (2023) ont montré que l'âge de l'emprunteur affecte le remboursement de crédit. Les emprunteurs les plus âgés remboursent mieux les crédits que les jeunes.

C'est bien vrai que le modèle de recherche utilisé présente de certaines limites comme des données subjectives des banques ayant fait objet de l'étude, mais résultats demeurent pertinents et peuvent servir de base pour les recherches à venir.

### **Conclusion**

Les banques sont des intermédiaires financiers qui ont pour service principal l'octroi des crédits à ses clients. Les éléments constitutifs du dossier de demande de crédit par certaines entreprises ne permettent pas aux banques de couvrir le risque de crédit. Ainsi, lorsque les conditions exigées par la banque ne sont pas réunies, elle rejette le dossier constitué par le client.

L'objectif de cette étude est d'identifier les facteurs déterminants qui motivent la décision de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire constitués par les entreprises n'appartenant pas

à des groupes de sociétés au Togo. Afin d'atteindre cet objectif, nous avons collecté les données auprès de trois banques commerciales au Togo. Le modèle de régression logistique a été utilisé avec le logiciel de traitement de données « SPSS 2.0 ». Les résultats ont montré que l'inexistence des garanties et cautions sûres, la non fiabilité des informations financières et comptables contenues dans les états financiers et les projets d'affaires non rentables ou irréalisables constituent les principaux facteurs explicatifs des décisions de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire soumis par les entreprises ayant fait objet de l'étude. Ces facteurs impactent positivement la décision de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire au Togo au seuil de significativité de 5%. Les conclusions de notre étude sont conformes à la plupart des recherches existantes dans la littérature. Les résultats montrent également que le manque d'expérience et l'âge du dirigeant n'ont pas d'impact sur la décision de rejet des dossiers de demande de crédit bancaire.

Considérant que les garanties sont une alternative pour réduire le risque de non remboursement du crédit sollicité, nous proposons des cautions solidaires entre entreprises lors des demandes de crédits bancaires. Cette forme de caution permet d'une part, aux banquiers de se protéger davantage contre le risque d'impayés puis d'autres parts, constitue une obligation de l'entreprise vis-à-vis des autres entreprises ayant acceptées la caution solidaire. Les entreprises pourront également éviter les problématiques liées à l'asymétrie d'information et à la production des états financiers sincères et fiables, aux projets d'affaires rentables et réalisables.

Comme limite, nous soulignons que notre étude est faite en ayant le point de vue des banques seulement sur la problématique de rejet des crédits bancaires. Il serait impérieux d'avoir l'avis des dirigeants d'entreprise sur le sujet.

Pour des recherches futures, nous pensons que la question suivante mérite d'être posée : comment les dirigeants d'entreprise au Togo peuvent-ils réduire l'asymétrie de l'information et favoriser l'acceptation de leur demande, au-delà de la préparation de documents comptables audités ?

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **1- Articles de revue**

Abderrazak L. & Ait Lemqeddem H. (2024) : « Analyse synergique des facteurs déterminants de l'accès au financement bancaire des PME au Maroc ». African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 25 » pp: 1397 – 1431.

Atangana, G. C-B. & Um-Ngouem, M-T. (2019) : « Profil du propriétaire-dirigeant et facteurs déterminants de l'accès au crédit bancaire des TPE/PE camerounaises ». Revue Internationale des Sciences de Gestion, vol 2, n°4, pp. 1-19.

Baguma, M. & Djuma, H. (2017) : « Capital social et accès au crédit par les PME de la ville de Bukavu ». Andes de l'unigom, vol.7 n°1, 81-110.

Benhaddouch M. et al. (2023) : « Les PME : Levier de croissance dans une Economie en développement ». Revue Internationale du Chercheur, 4(2), 283-308

Djou, A. I., Kuipou, T. C., & Takoudjou, N. A. (2020) : « L'importance du profil du propriétaire/dirigeant dans l'accès au crédit bancaire des PME de la branche commerce/distribution en contexte d'asymétrie d'information ». International Journal of Scientific Research and Management, Vol 8, n°2, 1547-1564.

Djoutsa, W. L., Sahut, J-M. & Teulon F. (2018) : « L'importance des dimensions temporelles de la relation banque-PME sur la décision d'octroi de crédit bancaire dans un contexte d'asymétrie d'information ». Gestion 2000, Vol 35, n°4, 77-95.

Eriola, A. J. (2020) : « Dimension socioculturelle du profil des dirigeants et dynamisme des petites entreprises au Bénin ». Journal of Academic Finance, vol. 11, n° 2.

Ferri G. & Murro P. (2015) : « Do firm–bank 'odd couples' exacerbate credit rationing? ». Journal of Financial Intermediation, Elsevier, vol. 24(2), pages 231-251.

Glidja, B.M.J. et Ahouandjinou, S. (2023) : « Influence de la détresse financière sur le comportement managérial des dirigeants des entreprises : cas de PME au Bénin ». Revue Internationale des Sciences de Gestion, 6(3), 582-599.

Kotoklo E. et Togbenu F. E. (2023) : « Formalisation et accès au crédit des petites et moyennes entreprises : cas du Togo ». <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/116705>.

Lefilleur J. (2008) : « Comment améliorer l'accès au financement pour les PME d'Afrique Subsaharienne ? ». Afrique contemporaine, 227, 153-174.

Lotfi.S (2024) : « La relation Banque Entreprise et le risque de crédit ». African Scientific Journal, volume 03, numéro 27, pp: 1186 – 1196.

Molou, L. N., Ndjambou, R. & Sangue, F. R. (2018) : « Accès au crédit bancaire par le financement de proximité : cas des PME camerounaises ». Management & Sciences Sociales, N°25.

Ngongang, D. & Ahmadou B. (2018) : « Impact du profil du dirigeant sur le niveau d'endettement des PME Camerounaises ». Journal of Academic Finance, Vol 9, n°1, 2-17

Niyuhire P. (2023) : « Déterminants du refus de financement des Petites et Moyennes Entreprises par les banques commerciales du Burundi ». Revue Internationale des Sciences de Gestion, volume 6 : numéro 3, pp : 964 - 981

Omri A. et Bellouma M. (2008) : « L'impact de la qualité de la relation banque-entreprise sur la prime de risque exigée des entreprises tunisiennes ». Revue Science de Gestion, 329, 95-102.

Singirankabo P & Wade M. (2023) : « Contraintes de financement des Moyennes Entreprises par les institutions bancaires au Burundi ». Revue Internationale du chercheur « Volume 4 : Numéro 1 » pp : 78 – 102

Steijvers T. et Voordeckers W. (2009) : « Collateral and credit rationing : A review of recentempirical studies as a guide for future research ». Journal of Economic Surveys, pp ; 924-946

Tadesse A. (2009) : « Quelles perspectives de financement pour les PME en Afrique ». La revue Proparco, 1, 17-19.

Weill L. et Godlweski C. (2011) : « Does collateral help mitigate adverse selection ? Across-country analysis». Journal of Financial Services Research, 40, 49-76.

## **2- Ouvrages**

Julien P. A. (2005) : « Les PME : Bilan et Perspectives ». 3e édition. Presses inter universitaires. Québec, Canada.

Lopez F. et Vilanova L. (2006) : « Microéconomie bancaire ». Collection Finance, Presses Universitaires de France, Paris, France.

Rapport de la BCEAO (2023) : « Financement de l'économie Togolaise et du marché ».

## **3- Thèses et mémoires**

Andriamanahiosoa L. (2006) : « Relation entre le profil du propriétaire dirigeant de l'entreprise manufacturière québécoise et ses conditions d'accès au financement bancaire ». Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en gestion des PME et de leur environnement. Université de Québec à Trois-Rivières.

Benabdelmoula F. (2017) : « Les déterminants d'octroi de crédits bancaires aux entreprises : étude comparative entre la banque Conventionnelle et la banque Islamique ». Thèse de doctorat en gestion et management. Université de Côte d'Azur.

Phung T. A. (2009) : « Rationnement du crédit des PME : cas du Vietnam ». Avancement de thèse. Université Montpellier 1.

Singock-Sotong C. (2009) : « Les déterminants du crédit bancaire aux PME camerounaises ».

Mémoire présenté comme exigence du Diplôme d'Études Approfondies en Sciences de Gestion.  
Université de Yaoundé II.

Van Pham T. H. (2010) : « Financement bancaire des PME : cas d'étude du Vietnam ». Thèse de doctorat en Sciences de l'Administration à l'université de Laval au Québec.

Wabo S. (2012) : « Etude des critères de décision d'octroi de crédit bancaire aux PME camerounaises ». Mémoire de maîtrise en gestion à l'université Trois-Rivières au Québec